

**Conseil de la Citoyenneté
des Parisiens Non-Communautaires**

Rapport annuel

Une année riche en enseignements...

I BILAN D'UNE ANNÉE DE MISE EN PLACE

Créé par une délibération du Conseil de Paris du 20 novembre 2001, le Conseil de la Citoyenneté des Parisiens Non-Communautaires a été installé par Bertrand DELANOË, Maire de Paris, le 12 janvier 2002. Cérémonie émouvante à l'Hôtel de Ville où les étrangers se sont sentis vraiment reconnus comme citoyens. Ce fut, comme l'a souligné le Maire lui-même, « un moment historique ». Les Parisiens étrangers non dotés du droit de vote obtenaient de faire entendre leur voix dans la vie municipale et d'affirmer leur place dans la vie de la cité, confirmant ainsi l'importance de la démocratie participative et de la citoyenneté de résidence.

Les enjeux : « Tous Parisiens, tous citoyens »

Comme l'explique la délibération le créant, le CCPNC est un conseil consultatif dont la mission est de donner des avis sur les aspects de la vie à Paris, et en particulier ceux concernant les résidents étrangers non-communautaires. D'après le recensement de 1999, ces derniers sont plus de 200.000 à Paris, soit près de 10 % de l'ensemble de la population parisienne : ils devraient être reconnus comme des Parisiens à part entière et pouvoir faire entendre leur voix.

Dans l'attente de la réforme constitutionnelle qui leur accordera le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, la mise en place du CCPNC constitue, de fait, une avancée remarquable de la citoyenneté de résidence tant espérée, en ouvrant un espace d'expression aux idées, réflexions et avis de cette partie de la population, trop longtemps mise à l'écart, alors que notre capitale, personne ne peut le nier, s'est construite et enrichie des apports migratoires successifs.

Le CCPNC peut être saisi par le Maire, ou lui transmettre toute proposition relevant de sa compétence, notamment par le biais de son Rapport annuel, dont le présent document constitue la première occurrence.

Les grandes étapes de mise en place du CCPNC

Après sa création officielle par le Conseil de Paris, et avant cette première séance plénière inaugurale du 12 janvier 2002, plusieurs semaines ont été nécessaires pour la mise en place concrète du CCPNC.

Conformément à la délibération créant le CCPNC, le Conseil se compose de 90 membres titulaires et 30 suppléants. Cette composition tient compte de divers critères, notamment de la parité, des zones géographiques d'origine, des arrondissements de résidence, et des milieux socioprofessionnels.

Ces 120 membres (60 femmes et 60 hommes) représentent au final 36 nationalités, réparties sur l'ensemble des cinq continents. Ils sont le reflet de la diversité d'origine, mais aussi culturelle et sociale de la population étrangère parisienne non-communautaire. Ainsi, il a fallu, au fil des semaines, apprendre à travailler en commun, alors que pour la plupart, ils ne se connaissaient pas.

Sitôt installé, le CCPNC s'est réuni en assemblée plénière, le 29 janvier 2002, pour se doter d'un Bureau de 13 membres, respectant l'équilibre des origines géographiques des membres du Conseil. Le Bureau est l'instrument indispensable pour fédérer le travail des membres de ce Conseil et assurer son suivi entre les séances plénières. Le CCPNCI dispose, pour 2002, d'un budget de 76000 euros, reconduit en 2003 ; son travail est relayé par un coordinateur et une secrétaire.

Sous la présidence, au nom du Maire, de Mme Khédidja BOURCART, Adjointe au Maire chargée de l'intégration et des étrangers non-communautaires, le Bureau a multiplié les séances de travail, pour mettre au point une méthodologie propre, et élaborer un projet de Règlement intérieur, validé lors de la troisième assemblée plénière du Conseil, le 4 mai 2002. Cette démarche a donné lieu à des débats riches et contradictoires pendant plusieurs semaines, car il fallait innover. Le CCPNC constitue en lui-même une nouveauté, qui, tout en observant avec intérêt les expériences menées dans d'autres villes (Mons-en-Barœul, Strasbourg ou Grenoble), n'en affirme pas moins sa spécificité, tant par sa composition, par les conditions de sa création que par les objectifs visés.

Les Commissions thématiques

En juin 2002, sept Commissions thématiques ont été mises en place pour organiser les travaux des membres du Conseil : Accès aux droits fondamentaux ; Affaires sociales ; Coopération internationale ; Développement économique et formation ; Information et communication ; Jeunesse et culture ; Qualité de vie. Ces Commissions ont travaillé à partir de ce moment, au mieux des disponibilités de leurs membres ; elles ont produit des réflexions et des propositions de grande qualité, synthétisées dans leurs rapports annuels respectifs qui ont nourri le présent Rapport du CCPNC.

Les Commissions ont eu l'occasion de recevoir, d'entendre et d'échanger avec certains adjoints aux Maire de Paris, mais elles auraient souhaité que ces derniers soient plus nombreux à accepter cette démarche de dialogue.

Le Conseil a ensuite décidé de pallier un manque qui se faisait sentir, en procédant à la création d'une huitième commission : la Commission « Egalité Femmes-Hommes ». Cette Commission, mixte, s'est rapidement

mise au travail et a été pour beaucoup dans le succès de la table ronde du 9 mars 2003 sur « Les femmes issues de l'immigration face aux discriminations sexistes, raciales et culturelles », dans le cadre des événements organisés par la Mairie de Paris pour la Journée internationale des femmes. Cette table ronde qui a réuni des universitaires et des responsables associatifs mobilisés sur ces problématiques, devrait prochainement voir ses actes publiés.

Le travail en assemblées plénières

Lors de la quatrième séance plénière, le 15 juin 2002, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a présenté ses travaux, et les membres du CCPNC ont bénéficié d'une séance de formation sur l'Hôtel de Ville (historique, fonctionnement de la prise de décision municipale, visite du site...). Cette formation constitue une "première" qui sera prolongée, améliorée pour être encore plus accessible, et le Conseil espère qu'elle sera généralisée pour d'autres instances de démocratie locale parisiennes.

A la cinquième assemblée plénière, le 12 octobre 2002, le Maire de Paris, du fait de l'agression dont il a été victime, a été représenté par Mme Anne HIDALGO, Première Adjointe. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le GPRU (Grand Projet de Renouvellement Urbain) ont été présentés au CCPNC lors de cette assemblée, suscitant intérêt et questionnement, même si le temps a manqué pour en évoquer tous les aspects. Sur ces projets majeurs pour Paris, le Conseil se trouvait pleinement dans son rôle d'instance consultative. Cela a été l'occasion non seulement de faire connaître aux étrangers parisiens certaines des politiques publiques importantes de la Ville, mais aussi leur permettre d'apporter leurs réflexions et commentaires.

Des outils spécifiques

La nécessité de disposer d'outils de communication performants pour établir un lien continu entre les membres du Bureau d'une part, et les membres du Conseil d'autre part, est vite apparue. Dans cette perspective, le Bureau a créé une lettre d'information mensuelle, « Ensemble citoyens », qui assure un éclairage régulier sur les activités du Bureau et des Commissions. Cette lettre devrait continuer à évoluer dans les mois à venir, pour mieux utiliser, par exemple, un espace ouvert à tous, dans lequel les membres du CCPNC pourraient s'exprimer sur différents sujets de réflexion ou d'actualité.

A partir de septembre 2002, tout en poursuivant leurs travaux, le Bureau et certaines Commissions se sont penchés notamment sur l'élaboration de la Charte du Conseil, ainsi que le projet de création d'un journal spécifique du CCPNC, sur lequel les discussions avancent, quant à la forme et au contenu.

Le rôdage de la mise en place

A l'occasion de la sixième assemblée plénière du CCPNC, le 15 mars 2003, essentiellement consacrée à la discussion des synthèses des rapports annuels des Commissions, et des préconisations à retenir pour la préparation du présent Rapport annuel du Conseil, les débats ont été variés et fructueux sur de nombreux sujets, permettant l'expression de très nombreux participants.

Au-delà de ce rapide bilan des activités du CCPNC et de ses différents organes, il convient, au terme de cette première année d'installation, de tirer quelques enseignements en matière d'organisation du Conseil, sans préjuger d'un travail plus approfondi qui sera mené en interne, notamment au moment où le Bureau sortant présentera un bilan d'activité. Ce dernier sera d'ailleurs

aussi un moyen de préparer l'évaluation sur les 18 premiers mois de fonctionnement du Conseil, prévue dans l'exposé des motifs de la délibération créant le CCPNC. Il est d'ailleurs à noter que le Bureau a eu l'occasion d'échanger avec le Maire de Paris, notamment sur ces aspects, lors d'une rencontre en février 2003.

Comme toute nouvelle structure qui se crée, le CCPNC a rencontré des difficultés de mise en place et s'est posé des questions de positionnement et de méthode, qui ont fait l'objet de discussions passionnées : sur les fondements de sa légitimité, sa composition et sa représentativité, ainsi que son rôle et son autonomie ; sur ses possibilités d'expression sur certains sujets d'actualité dépassant le strict champ de compétence municipal.

La grande diversité dans l'idée que les représentants du CCPNC, se font de leur statut et du rôle qu'ils doivent jouer, a été un élément à prendre en compte en permanence dans la vie du Conseil, non sans difficultés ni tensions parfois.

Une tendance à l'absentéisme de certains membres du Conseil est à la fois ressentie comme une cause et un effet des difficultés de mise en place du CCPNC.

En outre, certaines lourdeurs administratives et la lenteur de la mise en œuvre d'un soutien logistique approprié ont été parfois très mal ressenties par les membres du Conseil. Les problèmes de ce type, il est vrai en grande partie inhérents à la phase de mise en route du CCPNC, devraient progressivement disparaître.

Des pistes d'amélioration

Pour pouvoir renforcer la légitimité du Conseil et son efficacité, plusieurs pistes d'amélioration sont d'ailleurs étudiées par le Conseil lui-même, et devront pour certaines être mises en œuvre rapidement. Elles occuperont une large place dans le rapport d'activité du Bureau, au moment où ce dernier sera renouvelé. Il s'agit notamment de :

- mieux organiser les travaux et débats internes au CCPNC afin de les rendre plus efficaces et productifs, en particulier sur des sujets sociaux, culturels ou internationaux ; améliorer et accélérer la communication au sein même du Conseil, en particulier entre le Bureau, les Commissions et les conseillers ;
- poursuivre la formation des membres du CCPNC sous des formes appropriées et faciliter l'accès à l'information et à la documentation pour enrichir le travail du Conseil.
- multiplier les initiatives et les interventions en direction des Parisiens et des associations tout en renforçant les relations avec les Conseils locaux de la citoyenneté ;
- réorganiser la forme des travaux du CCPNC, par exemple en choisissant quelques grands thèmes pour l'année, qui seront traités dans des ateliers ouverts, et non pas forcément dans des commissions thématiques permanentes qui ont tendance à trop cloisonner les diverses réflexions du Conseil ;
- favoriser les échanges et le travail commun entre le Conseil et les divers organes de l'Hôtel de Ville, avec un rôle fort d'appui du coordinateur du Conseil ;

- multiplier les rencontres avec les élus, notamment de l'Exécutif, toujours intéressantes et productives quand elles ont pu avoir lieu jusqu'à présent ;
- poursuivre les réflexions sur la création d'un journal du CCPNC destiné à sa communication externe et créer le site Internet du CCPNC, intégré à celui de la Mairie de Paris ;
- avoir un débat sur le budget du CCPNC ;
- établir des modalités efficaces de renouvellement des conseillers en cas d'absentéisme et du Bureau ;

II LES PRÉCONISATIONS DU CCPNC

Au terme d'une première année de travail, les diverses Commissions ont proposé au Bureau et à l'ensemble des conseillers, qui les ont approuvées, des propositions concrètes, que le CCPNC souhaite voir s'insérer très largement dans les priorités de la politique d'intégration de la Ville. Certaines continueront à être approfondies dans les futurs travaux du CCPNC.

Ces propositions, dont il convient de noter qu'elles ne se limitent pas aux problématiques spécifiques aux ressortissants non-communautaires, peuvent être regroupées en quelques grandes thématiques.

1) La question de l'accès aux droits constitue évidemment une priorité : au-delà des seuls travaux de la Commission *ad hoc*, elle a suscité des propositions diverses émanant de plusieurs Commissions. Ces propositions concernent notamment :

- **l'accès à la citoyenneté :**

La mise en valeur d'une citoyenneté de résidence constitue l'objectif de base du CCPNC - notamment par une volonté pédagogique en direction des Parisiens - afin de convaincre de la légitimité et de la force de la revendication du droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales.

- organiser un séminaire sur la citoyenneté de résidence, la participation à la vie locale et le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales permettant d'échanger sur les différentes pratiques européennes ;
- permettre la participation active du CCPNC à l'Observatoire de la démocratie locale ;
- encourager la création, dans les arrondissements, de Conseils de la Citoyenneté, travaillant en synergie avec le CCPNC.

- **la lutte contre la discrimination :**

Les étrangers non-communautaires sont encore trop souvent victimes, y compris sur le plan institutionnel, de discriminations diverses, plus ou moins visibles et identifiables, qui sont autant d'obstacles à une intégration réussie dans la communauté parisienne.

- établir l'état des lieux de la discrimination dont la population étrangère est victime à Paris ;
- entreprendre un travail de communication, comprenant des campagnes d'affichages, des forums, des formations, pour favoriser la prise de conscience de cette discrimination ;
- mettre en place une aide juridique gratuite aux victimes de la discrimination, et médiatiser cette aide juridique ;
- créer une « Journée de la lutte contre les discriminations » dans le cadre d'une « Semaine parisienne pour la promotion du civisme » ;
- demander instamment au Préfet de police de multiplier les points d'accueil des étrangers (par exemple avec des antennes de police dans les mairies d'arrondissement pour le renouvellement des cartes de résident), afin de faciliter la démarche des étrangers se rendant en préfecture pour des actes administratifs et qui affrontent parfois des situations très difficiles considérées comme indignes par ceux qui les vivent et provoquées notamment par la désorganisation et la surcharge des services.

- **l'accès à la langue française :**

Méconnaissance de la langue et manque de familiarité avec certaines réglementations et démarches, représentent souvent un handicap majeur pour les Parisiens étrangers. C'est donc une priorité de la politique d'intégration.

- concevoir des formations d'apprentissage du français plus appropriées, pour des populations diverses aux besoins également divers ;
- faciliter l'accès à l'interprétariat, notamment dans le cadre de démarches administratives (éventuellement en s'appuyant sur le travail des

associations), ou de la vie quotidienne (par exemple en tant que parents d'élève non-francophones) ;

- renforcer la présence de traducteurs dans les dispositifs municipaux d'accueil et de médiation ;
- mettre en place un numéro vert polyglotte, afin de répondre aux questions sur les principales formalités administratives.

- **l'accès à l'information :**

Si la difficulté d'accès à certaines informations, notamment administratives, peut être un problème pour tout Parisien, elle se renforce à l'évidence pour les Parisiens étrangers, moins familiers encore de ce type d'information.

- éditer un guide multilingue sur la vie quotidienne à Paris, destiné aux ressortissants non communautaires
- créer des documents multilingues rendant compte des divers aspects de la politique municipale ;
- utiliser le futur journal du CCPNC pour améliorer l'accès à l'information et à la communication des Parisiens non communautaires.

2) Les problèmes de **vie quotidienne** des Parisiens non-communautaires font également l'objet de plusieurs propositions, concernant :

- **le logement :**

Les difficultés d'accès au logement intéressent bien sûr l'ensemble des Parisiens. Les populations étrangères sont confrontées à des problèmes

souvent plus aigus du fait de leur situation économique ou familiale, ou de réalités spécifiques, notamment à travers la question difficile des foyers de travailleurs migrants, ou de l'habitat insalubre.

- convoquer une table-ronde sur les foyers de travailleurs migrants, réunissant tous les acteurs concernés, et notamment les résidents ;
- mieux prendre en compte dans la production de logements sociaux les besoins particuliers des grandes familles (notamment face au manque de grands logements à Paris).

- **L'activité économique :**

Les Parisiens étrangers sont des citoyens actifs de la vie économique parisienne, et notamment en tant que créateurs d'emplois et d'activités, souvent à travers de petites entreprises. Cette dimension doit être mieux reconnue et soutenue car elle constitue un facteur majeur d'intégration pour les étrangers et confirme leur apport à la vie de la cité et à son dynamisme.

- développer l'aide aux créateurs d'entreprise et aux entrepreneurs étrangers (accompagnement dans les démarches administratives, formations plus ciblées, parrainage par des entrepreneurs installés...) ;
- développer une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins de la population étrangère, pour favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification,
- valoriser l'apport économique des étrangers à Paris.

- **les personnes âgées issues de l'immigration :**

Les « vieux migrants » sont une population qui cumule souvent les difficultés liées à leur double statut de personne en perte d'autonomie et de personne étrangère, surtout quand les liens familiaux sont distendus ou rompus.

- tenir compte des spécificités des « vieux migrants », souvent privés de liens familiaux, dans les structures d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie ;
- développer de nouveaux points d'accueil pour les « vieux migrants » sur le modèle du « café social » ouvert rue Palikao (XXème arrondissement). Cela dans un souci d'amélioration tant de l'accès aux droits que du lien social ;
- favoriser l'établissement de liens intergénérationnels, en encourageant notamment un travail sur la mémoire ;

- **les jeunes :**

Comme pour tous les parents, la réussite de leurs enfants est pour les étrangers une dimension majeure et il y a parfois une inquiétude sur les risques et les difficultés de cette étape cruciale dans le processus d'intégration qu'est la jeunesse. Les jeunes primo-arrivants sont souvent les plus fragilisés.

- mettre en place des actions favorisant l'intégration des jeunes étrangers ou issus de l'immigration (accès à la langue pour les primo-arrivants, soutien scolaire, accès à la culture, à la formation ...) ;

- faire découvrir Paris et ses richesses culturelles et historiques aux jeunes, notamment étrangers, afin que leur univers ne s'arrête pas aux limites de leur quartier ;
- favoriser (notamment dans les centres sociaux et d'animation de la ville) les actions d'alphabétisation des parents et, plus globalement, celles qui mettent l'accent sur l'échange entre cultures des pays de migrations, afin de faire fructifier cette richesse que peut constituer la double culture.
- créer une grande Fête de la jeunesse, à destination de tous les jeunes Parisiens ;

- **les déplacements :**

Cette problématique, qui comme toutes celles évoquées dans ce rapport, concerne bien entendu l'ensemble des Parisiens, a fait l'objet d'une attention toute particulière de la Commission Cadre de Vie, notamment autour de la question de la place de l'automobile dans Paris.

- mettre en place des moyens d'information (panneaux lumineux ou écrans, notamment place du Châtelet), afin de faciliter l'accès des usagers aux bus de nuit ;
- repenser certaines signalétiques dans la ville, notamment les gares et le métro, parfois peu compréhensibles ;
- renforcer l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre la pollution automobile, lors des pics de pollution, par une meilleure information et par l'instauration de la gratuité des transports et du stationnement résidentiel dans la capitale ;

- encourager, par tous les moyens, la construction de parcs-relais sûrs, peu coûteux et spacieux près des gares RER de banlieue, afin de diminuer le flux automobile. Ce partenariat serait cofinancé par la Région, les Départements et les Communes concernées et la Ville de Paris.

3) Mettre en valeur l'apport culturel des étrangers :

La connaissance et la mise en valeur des diverses cultures des populations étrangères à Paris est un moyen important pour faire progresser le brassage des populations, la lutte contre les préjugés et, de ce fait, l'intégration.

- créer une « Maison du Monde » pour les associations afin de promouvoir les cultures étrangères ;
- organiser une fête parisienne autour de la solidarité internationale et de la connaissance des peuples ;
- intégrer davantage les artistes étrangers dans les expositions des mairies d'arrondissement et de l'Hôtel de Ville ;

4) Le thème **solidarité internationale et co-développement fait aussi l'objet de propositions du Conseil :**

- renforcer les relations de coopération et de partenariat entre la Ville de Paris et les PVD notamment sur les questions de l'eau potable, de la lutte contre les effets de la mondialisation, la pauvreté et le SIDA ;
- promouvoir la politique de co-développement, notamment en s'appuyant sur les associations de migrants ;
- encourager les projets de coopération Sud/Sud.

CONCLUSION

La création du Conseil de la Citoyenneté des Parisiens non-communautaires doit être regardée à l'aune de sa nouveauté et de son aspect délibérément expérimental. Certes, les difficultés rencontrées sont nombreuses et variées, il y a eu parfois, et il y aura sans doute encore, des tensions, des frustrations, des regrets. Mais, en un an, le CCPNC a déjà produit des réflexions et un travail conséquents. Sa visibilité dans le paysage parisien de la démocratie locale grandit mois après mois. Il y a des enseignements à tirer de cette première année d'existence, des améliorations à rechercher et à mettre en œuvre dans divers domaines. Tous en sont conscients. C'est à ce prix que le Conseil de la Citoyenneté des Parisiens non-communautaires progressera et pourra tenir ses promesses. C'est aussi ainsi, sans doute, que progressera l'idée du droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales.